

Arrêté N° MA-ART-2023-194

**OBJET :** Autorisation temporaire d'occupation du domaine public , Rue Beauséjour, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, le mardi 12 septembre 2023 de 7h30 à 17h00

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Considérant** la demande de pose d'une grue pour approvisionnement présentée par **M LAURENT Mathieu, entreprise L.RENAULT étanchéité**, rue Beauséjour, le mardi 12 septembre 2023 de 7h30 à 17h00 pour la réfection de la toiture de l'hôpital d'Aunay sur Odon;

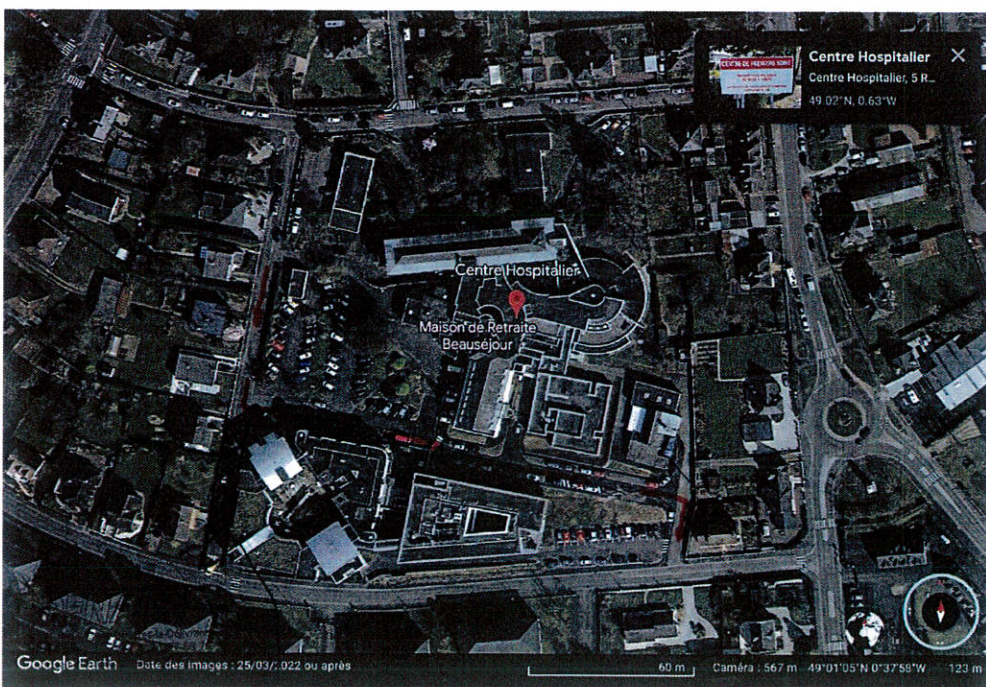
## ARRÊTE

**Article 1 – M LAURENT Mathieu** est autorisée à poser une grue pour approvisionnement, rue Beauséjour, Aunay-sur-Odon commune déléguée de les Monts d'Aunay, le 12 septembre 2023 de 7h30 à 17h00.

**Article 2** - La circulation est modifiée.

La rue Beauséjour est barrée devant l'hôpital.

Une déviation est mise en place via le parking interne de l'hôpital jusqu'au boulevard Bellevue.  
(voir plan ci-dessous)



Zone Travaux (Rue Barrée)

**Article 3 – M LAURENT Mathieu** est chargée de la signalisation règlementaire.

**Article 4 – M LAURENT Mathieu** doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens.

**Article 5 –** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.


**Article 6 –** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques de Les Monts d'Aunay,
- M Val - Keolis Bus Verts,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le service collecte, valorisation et recyclables,
- M LAURENT Mathieu.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 01 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christine Salmon', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DES MONTS D'AUNAY' and '14130' and features a central emblem with a figure and a landscape.